



## OFFRE DE FORMATION

RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ DE LA CHAINE DE DÉPLACEMENT : POUR DES BÂTIMENTS, VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS ACCESSIBLES À TOUS







L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est un enjeu majeur pour les collectivités françaises. En France, environ 12 millions de personnes sont en situation de handicap, et l'amélioration de l'accessibilité dans les chaînes de déplacement est cruciale pour garantir l'égalité des chances et la participation à la vie sociale de tous les citoyens. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour rendre leurs bâtiments, infrastructures et services accessibles à tous.

Cette formation vise à vous accompagner dans cette démarche. Elle vous permettra de mieux connaître les besoins des personnes à mobilité réduite, les obligations légales, réglementaires et normatives afin d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement (du cadre bâti aux espaces publics, en passant par les transports collectifs) sur votre territoire.



## - OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer les enjeux de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la chaîne de déplacements.
- Identifier les obligations légales, réglementaires et normatives en matière d'accessibilité.
- Analyser et évaluer l'accessibilité des infrastructures et services.
- Mettre en place des actions concrètes pour améliorer l'accessibilité.

## NIVEAU PRÉ-REQUIS-

Aucun

### **MÉTHODES** D'ÉVALUATION

Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

## **OUTILS** PÉDAGOGIQUES

- Exposés méthodologiques et apports techniques
- Études de cas
- · Visites de terrain.
- Travaux pratiques
- Retours d'expérience

# FRAIS D'INSCRIPTION

**1000 €** HT par stagiaire (TVA à 0%) Déjeuner inclus

DURÉE

2 JOURS





La formation s'adresse prioritairement aux agents des collectivités locales en charge des problématiques d'inclusion et d'accessibilité, ainsi qu'aux chefs de projet chargés de la mise en oeuvre technique des exigences d'accessibilité (services voirie, aménagement urbain, gestion du patrimoine bâti...)



#### **PROGRAMME**

#### 09H30 - 12H00

- Accueil des participants / Présentation de la formation
- Accessibilité de la chaine de déplacement : enjeux sociétaux, contexte législatif et réglementaire, difficultés rencontrées et besoins selon les types de handicaps

#### 13H30 - 17H30

- Obligations des collectivités en matière d'accessibilité
- Évaluation de la gouvernance de sa collectivité en lien avec les politiques publiques de l'accessibilité et identification des acteurs et partenaires mobilisable
- Acteurs et ressources mobilisables pour être référent accessibilité au sein de sa structure

#### 09H30 - 12H30

- Diagnostics d'accessibilité de bâtiments, d'infrastructures, de services de transports et de leur intermodalité: méthodes et outils
- Plan d'actions : hiérarchisation des propositions, chiffrage, programmation. Partage de bonnes pratiques.

#### 14H00 - 17H30

- Approche de l'accessibilité dans les domaines du numérique, de la signalétique, de la culture
- Sur site: visite guidée, observations et évaluation de l'accessibilité, expérimentations de mises en situation de handicap
- Bilan de la formation



- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens);
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

## COORDINATION DE LA FORMATION

#### Pauline GAUTHIER

Cheffe de projets Accessibilité au Cerema Territoires et ville

## **INFORMATIONS ET INSCRIPTION**



formation.catalogue@cerema.fr









